

**CREATION D'UNE NOUVELLE STRUCTURE NATIONALE
ISSUE DU RAPPROCHEMENT AFAF/AFAC-AGROFORESTERIES**
-
CONTRIBUTION DE L'AFAC-AGROFORESTERIES À LA RÉFLEXION

Destinataires : CA de l'Afac-Agroforesteries et de l'Afaf + copie aux services du MAAF

Objet de la note : Lors du séminaire des administrateurs de l'Afac-Agroforesteries des 21 et 22 janvier 2015, il a été question de la perspective de rapprochement entre les deux associations Afaf et Afac-Agroforesteries, suite à l'annonce publique du 1er décembre 2014. Cette note résume le positionnement de l'Afac-Agroforesteries quant à ce rapprochement. Elle se veut une contribution au débat, ouverte et constructive, avec le conseil d'administration de l'Afaf.

Certains points de la présente note peuvent faire consensus et d'autres nécessiteront des discussions plus approfondies, voire un travail de médiation. Aussi, il est proposé au conseil d'administration de l'Afaf de programmer plusieurs rencontres physiques inter-administrateurs pour débattre de son contenu.

La note est construite en trois parties :

- objectifs, missions, outils, et valeurs de la future structure.
- gouvernance de la future structure.
- proposition d'un échéancier pour créer cette future structure.

Le conseil d'administration de l'Afac-Agroforesteries salue la perspective annoncée de rapprochement entre les deux associations nationales et souhaite que ce rapprochement aboutisse à la création d'une future structure, après la dissolution des deux associations existantes, comme il a été convenu à l'occasion des premiers échanges, en octobre 2014.

Les points détaillés dans la note reflètent les positions des administrateurs et de certains adhérents de l'Afac-Agroforesteries. L'ensemble des adhérents de l'Afac-Agroforesteries seront consultés sur les orientations à donner à la future structure, par l'envoi d'un questionnaire. Il est souhaitable que ce questionnaire puisse être élaboré conjointement avec l'Afaf et envoyé aux adhérents des deux structures simultanément.

N.B : En parallèle de cette note, l'Afac-Agroforesteries a entamé un bilan de son action pour identifier sa contribution à la future structure. Ce bilan sera également envoyé aux deux conseils d'administration et aux services du Ministère de l'agriculture.

A. OBJECTIFS, MISSIONS, VALEURS ET OUTILS DE LA FUTURE STRUCTURE

A.1 – Les objectifs :

Pour définir les objectifs de la future structure, il est proposé de partir d'une analyse des statuts (et/ou charte) des deux associations et de les redéfinir en fonction de l'expérience des deux structures et des enjeux actuels. Pour garder de la souplesse dans le fonctionnement de la future structure, la formulation des objectifs doit être assez générale. Une charte ou un règlement intérieur, plus souples à faire évoluer, pourront utilement compléter les statuts.

Point à débattre : de quel « arbre » parlons-nous ?

Un point de débat se posera sur la définition de l'objet « arbre » qui constitue la raison d'être de la future structure ; les appellations étant multiples et recouvrant des réalités proches mais diverses : agroforesterie / systèmes agroforestiers / arbre champêtre / arbre « hors forêt » / haies / bocage / ripisylve / vergers hautes tiges ou fruitiers hautes tiges / arbre des territoires ruraux... Le terme qui sera retenu a toute son importance puisqu'il définira le champ d'action de la future structure. Par exemple, est-ce qu'il faut inclure dans ce périmètre l'arbre des espaces urbains (coulées vertes, arbres des voiries, ...) ?

Il faudra trouver un compromis entre un nom qui soit communicant et un nom qui soit représentatif du champ d'action de la future structure.

Le terme « arbres hors-forêt » est explicite mais implique de se définir par la négative.

Le terme « agroforesterie » est communicant mais trop restreint, car ce terme - même compris dans son acceptation de « système agroforestier » - ne recouvre pas les arbres plantés et gérés en dehors des systèmes agricoles : plantations le long des grandes infrastructures, plantations sur des habitats naturels lors de chantier de restauration, ripisylves, etc.

L'appellation « arbre champêtre » - chère à l'Afac-Agroforesteries - est très mal comprise en dehors du contexte français, ce qui est un inconvénient.

Une appellation plus satisfaisante reviendrait à parler de l'arbre des territoires ruraux. Ce qui pourrait conduire à appeler la future structure « Arbres et Territoires » ? avec un sous-titre développé faisant référence à d'autres termes « bocage / agroforesterie / ... » ? Ce n'est qu'une proposition...

Point à débattre : charte

Il est proposé d'élaborer une charte, précisant des aspects techniques, et ayant valeur d'engagement des adhérents. Cette charte préciserait les objectifs de bonne gestion des systèmes agroforestiers.

A.2 – Les missions : Le contexte n'est plus celui qui prévalait en 2006/2007, lors de la création de l'Afac-Agroforesteries et de l'Afaf. Il faut donc redéfinir les pistes de travail et les actions possibles, en priorisant et en cherchant une bonne articulation avec les autres dynamiques existantes (RMT Agroforesteries / Euraf / CasDAR /...).

En première approche, nous listons les missions suivantes :

a) Faire vivre le réseau des acteurs de l'arbre

- Fédérer et animer le réseau, être à l'écoute de ses membres et contribuer au lien entre eux.
- Orienter les demandes vers les opérateurs ad hoc ou du territoire concerné.
- Améliorer l'échange d'information et d'expérience.
- Accompagner la création de nouvelles structures locales.
- Faire le lien avec les autres réseaux (agricoles, environnementaux, extra-nationaux...).
- Participer aux instances décisionnelles pour représenter les professionnels de l'arbre.

b) Être porte parole national de l'arbre et force de proposition auprès des instances publiques

- Être associé à la réflexion nationale en lien avec l'arbre (groupes de travaux spécifiques, commissions,...) :
 - participer à la définition des politiques de l'arbre et impactant l'arbre.
 - clarifier la place de l'arbre dans les réglementations agricoles, environnementales, d'aménagement du territoire, d'urbanisme.
- Animer un observatoire national de l'arbre champêtre (suivi des plantations / arrachages).

c) Assurer une veille réglementaire, technique et économique auprès des adhérents

- S'assurer que l'arbre est bien reconnu et pris en compte dans les différents textes réglementaires (déclaration PAC, paiements verts, conditionnalité, cahier des charges (notamment les signes officiels de qualité comme les AOC), mesures agro-environnementales, compensation carbone, ...
- Animer une base documentaire en ligne sur la réglementation, les aspects juridiques et fiscaux et les aspects techniques (diversité des typologies nationales, photothèque, recueil des erreurs à éviter et des pratiques à diffuser).
- Disposer d'une base de données économiques sur les coûts de plantation, d'entretien et d'exploitation de l'arbre en fonction des évolutions techniques.
- Améliorer les connaissances de l'impact économique de l'arbre sur les résultats des exploitations agricoles.
- Améliorer les connaissances des valeurs non marchandes de la haie.

d) Améliorer la place de l'arbre dans la recherche

- Valoriser et faire remonter l'expertise d'usage des agriculteurs et autres planteurs ainsi que celle des opérateurs de terrain.
- Diffuser les résultats du terrain dans un esprit de recherche participative (l'innovation sur le terrain précède souvent la recherche, qui l'accompagne et la légitime).
- Développer des programmes de recherche sur la contribution de l'arbre aux services écosystémiques (lutte biologique, pollinisation, protection contre l'érosion, stockage de carbone, épuration de l'eau, ...)
- Appuyer le réseau recherche développement pour que l'arbre soit mieux placé dans les appels à projets publics. Faire des propositions de financement de projets porteurs, réunissant le plus grand nombre de partenaires.
- Favoriser des partenariats européens entre structures voisines.

e) Améliorer la place de l'arbre dans l'enseignement

- Proposer l'intégration de modules d'enseignement sur l'arbre.
- Créer des formations certifiantes, développer la VAE.
- Relayer l'offre de formation provenant des adhérents de la future structure.

A.3 – Les valeurs

- Un fonctionnement démocratique et transparent.
- Respecter et représenter les différentes approches de l'arbre.
- Être force de proposition en valorisant le travail des adhérents.

A.4 - Les outils

- Créer un site internet et une lettre d'information, reflets de l'ensemble des projets et initiatives.
- Organiser des journées d'échanges.
- Participer à des recherches de financements publics et privés.

B. GOUVERNANCE DE LA FUTURE STRUCTURE

Nous proposons que la gouvernance de la future structure puisse reposer sur les principes directeurs suivants (certains principes sont de simples pistes de réflexion):

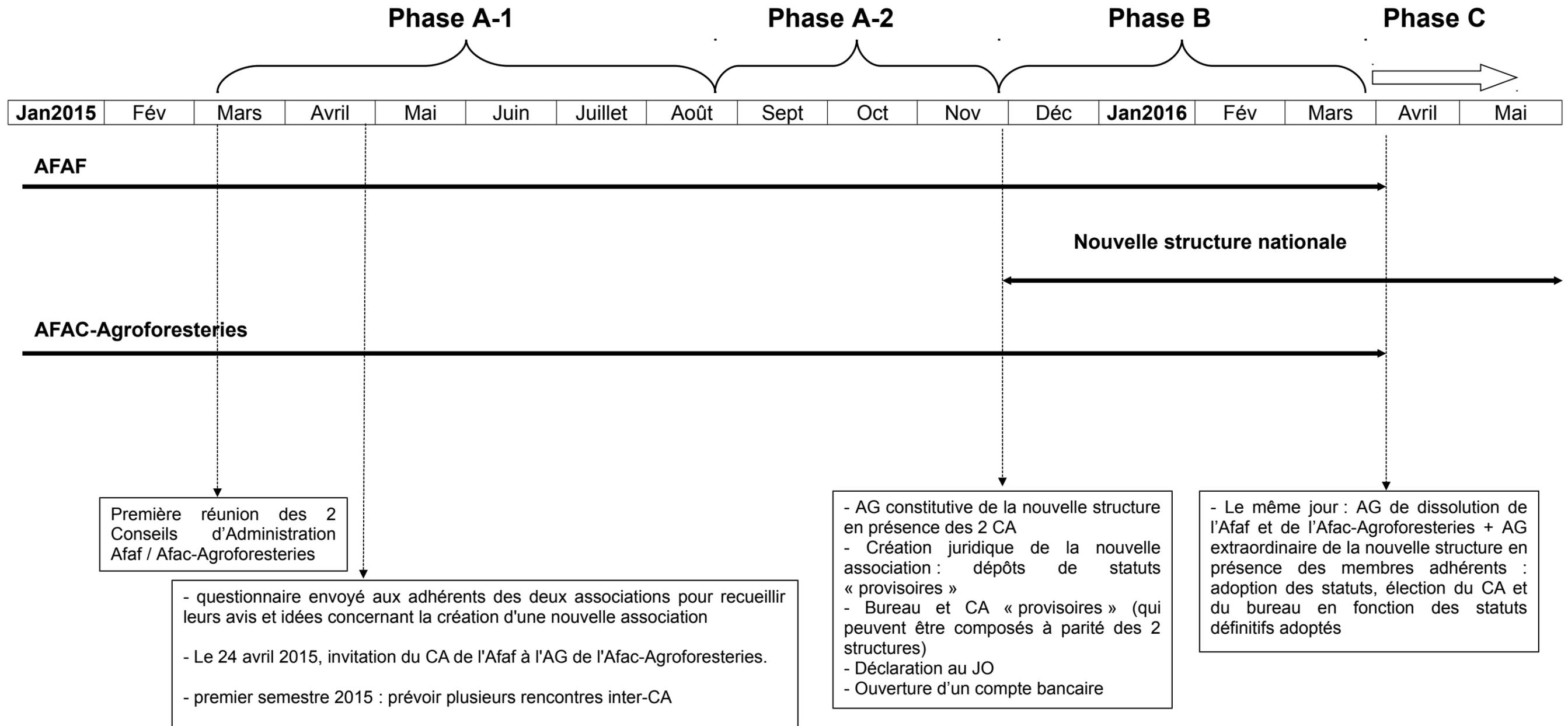
- Une présidence de durée courte et tournante : pas plus de 2 ans (à discuter), avec un turn-over obligatoire.
- Une bonne distinction entre les responsabilités qui relèvent d'un(e) président(e) d'un bureau, d'un conseil d'administration, de commissions de travail et celles qui sont de la responsabilité du (de la) directeur(trice) de l'équipe salariée de la future structure.
- Un système de coprésidence? Exemple : l'association Base fonctionne à 3 présidents double (un an sur 2), ce qui fait 6 présidents. L'avantage est qu'on est président que pour faire tourner un CA et ses objectifs, pas pour des enjeux personnels. *A débattre* : le système d'un(e) président(e) unique permet d'être plus facilement identifié par l'administration, qui préfère n'avoir qu'un interlocuteur référent.
- Faut-il garder un fonctionnement en collège pour assurer une représentativité des différentes approches de l'arbre ? *A débattre* : si oui, limiter le nombre de collèges (collectivité territoriale / associations / individuels / entreprises privées / un collège partenaires ? (au sens Fédération nationales ou régionales des acteurs de l'eau , de la biodiversité, CUMA, SCOP, Paysage,...).
- Un comité ou un conseil scientifique ? Un comité d'éthique et d'orientation pour contrôler le mode de fonctionnement du bureau ?
- Respecter le système de prise de décision du conseil d'administration avec une feuille de route clairement établie.

C. PROPOSITION D'UN ÉCHÉANCIER POUR LA CRÉATION DE LA FUTURE STRUCTURE

Le terme du rapprochement pourrait être le prochain symposium de l'Euraf, au printemps 2016. Cela impliquerait de tenir - à l'occasion de cet événement - deux assemblées générales extraordinaires simultanées de l'Afaf et de l'Afac-Agroforesteries pour entériner les dissolutions, la future structure ayant été créée préalablement.

Dès que les premières réunions auront clarifié le processus de rapprochement, il faudra se pencher sur ses conséquences en terme d'équipe salariés, en terme comptables (dévolution actif/passif), et en terme d'en-cours.

L'échéancier ci-dessous propose des étapes pour avancer en vue de ce rapprochement.



Phase A-1 : Définir le cadre de la nouvelle structure (forme juridique, missions, objets, gouvernance, nom de la nouvelle structure...) par le biais de plusieurs réunions de travail entre les deux CA + réalisation d'un questionnaire envoyé à l'ensemble des adhérents des 2 structures pour connaître leurs attentes (tant dans la forme que dans le fond). Phase qui devrait être suivie et dirigée par un médiateur extérieur aux deux structures nationales.

Phase A-2 : Rédaction de statuts provisoires + règlement intérieur (ou charte) par échanges bilatéraux entre les 2 CA

Phase B : Phase de transition, co-existence des 3 structures / basculement des comptes Afaf et Afac-Agroforesteries sur le nouveau compte bancaire / modifications des contrats salariés / avenants à tous les dossiers de subvention / soumission des statuts et du règlement intérieur à tous les membres pour modifications et amendements / La nouvelle structure s'engage à reprendre les salariés. Les contrats seront établis en CDD d'un an renouvelable une fois.

Phase C : lancement de la nouvelle structure unique, communiqué de presse, médias, infos adhérents etc...